

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

Nombre de
conseillers élus :
29

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents :
24

**Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 3 février 2025

Sous la présidence de Madame Cécile DELATTRE, Maire

III – AFFAIRES FINANCIÈRES

2025 – 11 (11) : Complément tarifs 2024-2025 - Médiathèque

Rapport au Conseil Municipal :

Les services et moyens communaux faisant l'objet d'une tarification communale sont :

- La redevance pour perte ou dégradation de documents de la médiathèque communale.

A ce titre, la délibération initiale prévoit uniquement les livres, CD ou DVD. Or, cette redevance n'intègre pas la perte ou la dégradation d'un périodique.

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 17 juin 2024 fixant les tarifs des services et moyens communaux à compter du 1^{er} septembre 2024 ;

Considérant qu'il convient de compléter la grille tarifaire du service de la médiathèque pour une application au 1^{er} janvier 2025 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Culture du 29 mai 2024 et de la Commission Finances du 11 juin 2024.

Vu le présent rapport ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ADOPTE** les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2025 pour la médiathèque communale :

REÇU EN PREFECTURE

le 05/02/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-216704439-2025.02.03-2025_02_03_

TARIFS MEDIATHEQUE	
	TARIFS
Perte ou dégradation d'un livre ou d'un CD	25€
Perte ou dégradation d'un DVD	50€
Perte ou dégradation d'un périodique	7,50€

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Cécile DELATTRE

Le Secrétaire de séance,

Sofiane AIT IKHLER

REÇU EN PREFECTURE

le 05/02/2025

Application agréée E.legalite.com

99_DE-067-216703439-20250205-2025_02_03_